

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/04/2012

Réception par le Prefet : 16/04/2012

Publication : 20/04/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-4-1-1

Séance du vendredi 13 avril 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

DEMANDE DE SUBVENTION DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CREMANT D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 1.000 € au Syndicat des producteurs de crémant d'Alsace pour l'organisation du Concours National des Crémants du 31 mai au 2 Juin 2012.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J718 - chapitre 65 - nature 6574 - fonction 021.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions